



MC.DEL/80/08  
5 December 2008

Original: FRENCH

## **Présidence française du Conseil de l'Union européenne**

**Conseil ministériel de l'OSCE  
4-5 décembre 2008**

### **Intervention de clôture de l'Union européenne**

Monsieur le Président,  
Excellences,

L'Union européenne remercie chaleureusement la Présidence finlandaise pour son hospitalité et pour l'énergie déployée pour mener ce Conseil à bien.

L'Union européenne regrette que malgré les efforts louables de la présidence finlandaise et de la plupart des participants la déclaration politique n'ait pu être adoptée. Elle soutient pleinement la déclaration de la présidence qui rejoint tout à fait ses priorités et ses conclusions. Elle se réjouit en outre que le déjeuner des Ministres ait permis l'engagement de réflexions intéressantes sur l'avenir de la sécurité européenne.

L'Union européenne se félicite de l'adoption d'une déclaration ministérielle à l'occasion du 60<sup>e</sup> anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'Homme, qui réaffirme solennellement, comme elle l'avait fortement souhaité, la force et la portée de nos engagements en la matière.

Nous nous réjouissons d'avoir par ailleurs adopté un certain nombre de décisions significatives, qui enrichiront l'activité au quotidien de notre Organisation et permettront de développer sur le terrain la sécurité dans son acception globale. Nous apprécions notamment que les thèmes des Rom et Sintis et de la lutte contre la traite des êtres humains, priorités de la Présidence en exercice, aient pu faire l'objet de décisions de substance. Nous nous réjouissons de même de l'adoption des décisions relatives à l'Initiative de l'Alliance des Civilisations et à l'action de l'OSCE en matière de lutte contre le terrorisme. L'Union européenne est également satisfaite de l'aboutissement de l'initiative de l'Allemagne, de l'Autriche, de la Belgique, de la Hongrie et de la Norvège sur l'état de droit. Et nous nous félicitons d'avoir pu adopter une

[ue2008.fr](http://ue2008.fr)

décision sur le cadre juridique de l'Organisation, qui nous permettra de prolonger le débat sur ce point, déjà largement entamé par les activités du groupe de travail informel, dont le projet de convention sur la personnalité juridique et la capacité juridique de l'Organisation résoudrait une bonne part des problèmes pratiques auxquels elle est quotidiennement confrontée. L'Union européenne se réjouit de l'adoption par les ministres des deux décisions transmises par le Forum pour la coopération en matière de sécurité, respectivement sur les armes légères et de petit calibre et les stocks de munitions conventionnelles, et sur les questions intéressant le FCS ; ces deux décisions, qui recouvrent les principaux domaines d'action du Forum, constitueront sa feuille de route pour 2009.

En revanche, l'Union européenne regrette vivement que n'ait pu être adoptée une décision ministérielle sur le rôle de l'OSCE relatif aux implications sécuritaires du changement climatique. Il ne peut s'agir dans notre esprit que d'un report. Si l'OSCE n'entend pas se substituer au rôle premier des Nations Unies sur le sujet, personne ne sera en mesure d'assurer à la place de l'Organisation la réflexion spécifique qu'elle est capable de conduire dans ce domaine sur la base de son acquis et de son expérience en matière de sécurité préventive. Nous déplorons de même que la décision relative à l'action de l'OSCE en matière de gestion des frontières n'ait pas abouti.

L'Union européenne se félicite de l'adoption, dans un esprit constructif, d'une déclaration relative au conflit du Haut-Karabagh, qui se réfère aux Principes de base proposés l'an dernier aux Parties à Madrid par les co-présidents du Groupe de Minsk. L'Union européenne encourage vivement les Parties à finaliser dans les prochains mois ces Principes de base, à consolider le cessez-le-feu, notamment à travers la mise en œuvre de mesures de confiance, et à intensifier leurs efforts pour parvenir à un règlement pacifique fondé, comme le propose le document de Madrid, sur une combinaison appropriée du soutien à l'intégrité territoriale de l'Arménie et de l'Azerbaïdjan, déjà exprimé par l'UE dans ses accords de partenariat et de coopération et dans ses plans d'action pour ces deux pays, avec d'autres principes de l'OSCE, notamment le non usage de la force ou de sa menace, ainsi que le droit égal des peuples à l'autodétermination.

L'Union européenne regrette que cette année encore il n'ait pas été possible d'adopter une déclaration régionale sur la Moldavie.

L'Union européenne réaffirme solennellement sa condamnation de la décision unilatérale de la Russie de reconnaître l'indépendance de l'Abkhazie et de l'Ossétie du Sud. Elle invite les parties à poursuivre la mise en œuvre de leurs engagements et est déterminée à participer de la manière la plus active, par l'intermédiaire de son représentant spécial pour la crise en Géorgie, aux discussions internationales lancées depuis le 15 octobre sous les auspices de l'UE, de l'ONU et de l'OSCE. Ces discussions doivent permettre de traiter

[ue2008.fr](http://ue2008.fr)

l'ensemble des questions qui demeurent, notamment celle des modalités de sécurité et de stabilité dans la région, et la question urgente des personnes déplacées, y compris la question de la vallée de la Haute Kodori et de la région d'Akhalgori. Nos actions doivent tendre à la promotion de la stabilité de la région. A cet égard, l'UE n'est pas convaincue que le déploiement de milliers de soldats et l'établissement de bases militaires dans les deux régions séparatistes contribue à cet objectif. La solution pacifique et durable des conflits en Géorgie doit être fondée sur le plein respect des principes d'indépendance, de souveraineté et d'intégrité territoriale. L'Union européenne salue le travail remarquable effectué, parfois dans des conditions difficiles, par la mission de l'OSCE en Géorgie. Nous sommes convaincus que l'OSCE doit continuer de jouer un rôle important en Géorgie, y compris en ce qui concerne les conflits, et invitons tous les Etats participants à s'engager dans des discussions constructives à cet égard. Nous saluons la publication du rapport du BIDDH sur la situation préoccupante des droits de l'Homme dans les zones de conflit en Géorgie. Nous encourageons toutes les parties à coopérer avec le BIDDH pour mettre en œuvre les recommandations du rapport et s'acquitter de leurs obligations.

En conclusion, permettez moi de réitérer notre appréciation à la présidence finlandaise pour leurs efforts remarquables et leurs succès durant toute cette année ainsi que pour la splendide organisation de cette ministérielle. L'Union européenne apporte par avance son plein soutien à la future présidence grecque.

La Croatie\* et l'ancienne République yougoslave de Macédoine\*, pays candidats ; l'Albanie, la Bosnie – Herzégovine et le Monténégro, pays du processus de stabilisation et d'association et candidats potentiels ; l'Islande et la Norvège, pays de l'Association Européenne de libre-échange et membres de l'Espace économique européen ; ainsi que la République de Moldavie se rallient à cette déclaration.

\*La Croatie et l'ancienne République yougoslave de Macédoine continuent à participer au processus de stabilisation et d'association.

[ue2008.fr](http://ue2008.fr)